

Image not found or type unknown



## donation et plus value

Par **Furdy**, le **22/01/2021** à **16:15**

Il y a 5 ans j'ai acheté une résidence secondaire pour 90 000 E

Aujourd'hui celle ci est estimée à 150 000 E; je souhaite faire une donation à mon fils de 100 000 E et vendre la part restante à ma belle fille

que se passe t il concernant la plus value? les frais de notaire? la fiscalité?

Par **Marck.ESP**, le **22/01/2021** à **16:33**

Bonjour

Une donation a pour effet d'effacer la PV.

Seule votre belle-fille aura des droits à supporter. (60%)

Je ne connais pas votre situation, mais fiscalement, il est préférable de faire une donation à votre enfant seulement.